



REFERENCE : 2023-018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical du 29/11/2023

Date de convocation :

22/11/2023

Délégués en exercice : 31

Nombre de membres présents : 17

Votants * :

18 dont 1 pouvoir

Résultat du vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

*Comme suite au départ de M. BARRET à 11h20

Secrétaire de séance désigné : M. François THOMAS

Objet de la délibération : CRÉATION DU SITE INTERNET DU SIRAH SUR L'ARNON

En l'an deux mil vingt-trois, le 29 novembre à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.

Etaient présents : Gilles HÉRAULT (Ardenais), Fabrice AUPETIT (Beddes), Jacques FRAULAUD (Culan), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Dominique CHAMPAGNE (Lignièrès), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), Pascal LEJOT (Maisonnais), Michelle RIVET (Marçais, Suppléante), Bruno CHAGNON (Reigny), Pascal ALADENISE (Rezay), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Florence LERUDE (Sidiailles), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Fabien CLÉMENT (Vesdun)

Etaient représentés : Monsieur Jean-Pierre GORGE a donné pouvoir à Monsieur Gilles HÉRAULT

Etaient absents : Claude DESABRES (Châteaumeillant), Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (Montlouis), Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel), Claude TROMPAT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignièrès), Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Gérard BEDOUILLAT (Venesmes), Angélique WOZNIAK (Villecélin)



Etaient absents excusés : Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Patrick BISSON (Ineuil), Patrice BARRET (Le Châtelet), Pascal COLLIN (Marçais), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges)

Le Président expose :

Afin de promouvoir son image, de faciliter l'échange d'informations et de faire connaître son activité, le SIRAH sur l'Arnon souhaite se doter d'un site internet début 2024.

Ce site doit permettre à terme de développer les relations et les échanges d'informations entre le syndicat et les différents partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec les riverains.

Les agents du Sirah proposent de créer et d'animer le site par leurs propres moyens car ils souhaitent garder la main sur la gestion du site.

L'argument financier entre également en jeu au vu des tarifs des prestataires extérieurs.

Les seuls frais incompressibles seront l'hébergement et le nom de domaine plus certains outils pour construire le site.

Le Syndicat a besoin d'un site Internet avec un stockage suffisant pour ses activités (photos, vidéos, délibérations...).

En outre, il vaut mieux que les données soient hébergées en France. Ainsi, nous avons identifié deux hébergeurs préférentiels : O2Switch et Ionos. A noter que ces derniers acceptent le paiement par mandat administratif et que le service assistance de Ionos est particulièrement apprécié par les utilisateurs.

Les agents du SIRAH estiment le coût de revient de la création et la gestion du site à une fourchette de 90 à 150€/an.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SIRAH sur l'Arnon décide à l'unanimité :

- De lancer la création d'un site internet dans les conditions sus-définies ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,

Pour extrait conforme au registre,

Le Président

Le Secrétaire de séance

F. AUPETIT

François THOMAS